



Y a t'il des textes qui interdisent le détournement de bénévoles

Par **karam Nay**, le **09/09/2017** à **21:55**

Bonjour,

Une bénévole dans une association nationale a crée une association privée (elle et sa soeur). Elle a jusqu'à présent 3 bénévoles qui sont aussi bénévoles dans l'association où elle est bénévole. Elles n'ont jamais vu le statut de l'association de cette bénévole et ont peur que la responsable de l'association nationale soit au courant de la combine.

Y a t'il des textes qui interdisent ce genre de comportement. MERCI

Par **Tisuisse**, le **10/09/2017** à **08:19**

Bonjour,

Tout dépend des statuts de l'Association Nationale.

Par **janus2fr**, le **10/09/2017** à **09:16**

Bonjour,

Il faudrait en dire plus...

Car là, vous parlez de "combine", mais je ne vois rien de litigieux dans votre exposé.

N'importe qui a le droit de créer une association et ce n'importe qui peut être membre d'autant d'association qu'il le souhaite.

Où est donc le problème ?